

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 août 2024

La séance est ouverte à 19h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

M le Maire informe le Conseil que, au vu du peu de temps imparti à cette séance, le procès-verbal de la séance précédente sera approuvé avec celui de la présente lors du prochain conseil.

### - Prise d'autorité pour une concession

Une concession au cimetière est restée depuis longtemps inoccupée.

Un administré aimerait la reprendre.

C'est une concession qui date de l'année 1922 et n'a jamais été utilisée.

L'application de la législation est nécessaire pour récupérer la concession.

- Envoi d'une lettre d'information aux héritiers afin, s'ils le désirent, de régulariser la situation.

- Trois publications seront affichées : une sur la concession, une à l'entrée du cimetière et la troisième affichée en Mairie.

Une délibération doit être prise pour lancer la procédure.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

### - Gestion de l'eau

Un arrêté préfectoral sera pris dans le week-end. Il sera applicable pour tous.

Dans le Val de Dagne en général, et à Arquettes en particulier, la situation n'est pas trop tendue. Si la crise s'aggrave, il faudra une révision du règlement communal.

### - Questions diverses

Lettre du SYADEN proposant à la commune un devis pour le branchement électrique de l'atelier de découpe du GAEC. Une réponse leur sera faite qui leur indiquera qu'ils sont en retard d'une guerre !

Une lettre est arrivée anonymement à la Mairie. Elle réclame l'amélioration de l'aire de jeux du tennis et est signée « parents d'enfants d'Arquettes ». Si la réclamation est fondée, le courage de ces personnes laisse à désirer.

La séance se termine à 19h45.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

